

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'UFR DES SCIENCES DE SANTE SEANCE PLENIERE DU 27 JUIN 2018

Les membres du conseil se réunissent en séance plénière le **mercredi 27 juin à 17h15 en salle R01** Ferdinand Cabanne, sous la présidence du Professeur M. MAYNADIE.

### **Membres présents :**

#### **Collège A :**

Mmes L. Duvillard, C.Thauvin, P. Fauque, C. Marie  
MM M. Maynadié, P. Ortega-Deballon, A. Cochet, E. Lesniewska, J-M Heydel.

#### **Collège B :**

Mmes C. Basset,  
MM B. Bouillet, D. Carnet, F. Lirussi.

#### **Collège P :**

#### **Etudiants circonscription médecine :**

Mme M. Andre  
M. S. Winling.

#### **Etudiants circonscription pharmacie :**

#### **Etudiants circonscription maïeutique :**

Mme L. Schill

#### **Collège BIATSS :**

M. D. Genelot

#### **Personnalités Extérieures :**

Mmes, F. Tenenbaum, C. Henriot,  
MM. Dr D. Honnart,

#### **Invités à titre consultatif :**

Mmes M.C. Busson, B. Gaubil, C. Tournay

#### **Membres excusés :**

Mmes E. Marivet-Muggeo, G. Lucchi  
MM D. Carnet, B. Collin, P. Bielefed, T. Debief, P. Pribile,

#### **Absents:**

Mmes C. Genelot, P. Robart, C. Krattli, F. Sullerot, N. Cuaz, L. Schill, E. Beau, V. Charvolin  
MM M. Binet, V. Bannholtzer, N. Renardet, G. Toutain, T. Moulin, J-N Beis

#### **Pouvoirs :**

C. Creuzot-Garcher à C. Thauvin, H. Devilliers à B. Bouillet, M. Georges à B. Bouillet, P. Genne à M. Maynadié, Mme M. Wendremaire à F. Lirussi, P. Degousée à C. Basset, M. Duban à M. Maynadié.

## ORDRE DU JOUR

### 17H15 : SEANCE PLENIERE

#### **I- Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 16 Mai 2018**

#### **II- INTERVENANTS EXTERIEURS**

- Mathilde JULIEN (DAM CHU) : Coopération médicale
- Anne WILHELM : le cinquantenaire de la faculté
- Nicolas CHEYNEL : Présentation et projet de l'Institut Universitaire de Morphologie
- Evelyne KOHLI : présentation nouvelles formations et budget
- Yves ARTUR : LipTherapl M1 « Innovative drugs »

#### **III- Informations Générales**

- Résultats PACES
- Retour sur les ECNi de juin 2018
- Colloque Sides 29 juin 2018 et avancée de la réforme du 3<sup>ème</sup> cycle
- Résultats passerelles
- Commission de dérogation du second cycle
- Commission Année-Recherche Médecine et Pharmacie
- Coordonnateur interrégional
- Formation des internes à la radioprotection
- Nouvelle Direction de l'IFMK au 1<sup>er</sup> septembre 2018
- Le 4L Trophy

#### Décrets et Arrêtés :

Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants (Loi ORE)

Décret du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur (année de Césure)

#### **IV- Finances**

- Point DOM 2018-2019
- Dons
- Tarifs
- Divers

## **V- Nouvelle Structure de l'UFR**

## **VI- Scolarité**

- Comptes-rendus des comités pédagogiques Médecine et Pharmacie du 13 juin 2018
- Validation des Fiches Filières
- Évaluation des stages de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle de Médecine
- Composition du Collège d'Enseignement Pharmaceutique Hospitalier (M. Boulin)

## **VII- Dossiers en cours**

- Point sur le Service Sanitaire
- Universitarisation des formations paramédicales

## **I – Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mai 2018**

Deux demandes de modifications concernant d'une part la présence du Dr Honnart à la place du Dr. Gerard-Varet et d'autre part une précision à apporter quant à la convention Scope sur la répartition des 18 étudiants partant, à savoir 8 étudiants en DFGSM3 et 10 étudiants en DFASM1.

Sous réserve de ces modifications, le compte-rendu du conseil est approuvé à l'unanimité.

## **II – Intervenants extérieurs**

### **1- Les coopérations médicales (Mathilde Julien, responsable des Coopérations médicales CHU Dijon) (cf Annexe)**

Madame Julien présente les coopérations médicales, mises en place afin de pérenniser les soins de proximité. Cela fait suite au constat de la pénurie de médecins, à une volonté forte du CHU, moins touché, de soutenir les autres établissements de la Région et de maintenir une offre de soins de qualité sur l'ensemble du territoire. Ce dispositif fonctionne sur la base du volontariat.

L'Agence Régionale de Santé appuie cette politique par un financement incitatif des postes d'assistants partagés entre les établissements périphériques et le CHU.

En pratique, des parcours patients sont développés à l'échelle du territoire et soutenus par du temps médical effectué par des praticiens du CHU dans les CH périphériques de la Région. Il s'agit de maintenir une offre de spécialités sur le territoire, de créer des équipes médicales multi-établissements pour faciliter les échanges et de faciliter l'accès aux services du CHU en tant qu'établissement de recours.

Au total, 161 conventions de coopérations ont été établies entre le CHU et d'autres structures. Les différents statuts sont concernés. Au total 73 médecins du CHU se déplacent dans les CH périphériques.

Il existe un dispositif réglementaire national permettant de rendre attractif les coopérations médicales : la prime d'exercice territoriale, à laquelle peut se substituer une politique incitative du CHU, dont les modalités sont fonction du statut. La rémunération du médecin est partagée entre le CHU et l'établissement d'accueil.

Le Dr. Honnart souligne qu'il s'agit d'une très bonne réponse à la désertification médicale.

Madame Tenenbaum félicite le CHU pour cette opération innovante.

### **2 - Master 1 Innovative drugs (Pr. Yves Artur) (cf annexe)**

Le master 2 LipTherapl est actuellement un parcours du M1 Santé, fonctionnant seulement depuis la rentrée 2017-2018, très fortement adossé au labex Lipstic, dont l'enseignement est délivré en anglais.

Le projet sera déposé début 2019 dans le cadre de l'appel à projet I-Site UBFC dans l'axe Soins Individualisés et Intégrés, afin de donner une forte visibilité internationale à ce master.

Le M2 LipTherapl sera « sorti » de la mention M1 Santé. Le M1, nommé Innovative Drugs, ouvrira à la rentrée 2020 au sein d'une nouvelle mention Sciences du Médicament. Il n'y a pas besoin de demander de dérogation au Ministère.

Afin de limiter les coûts, les enseignements seront mutualisés aux 2/3 avec des enseignements déjà existants (Agrosup, Paris Sud, M1 Santé).

2 UE actuelles du M1 Santé se sont portées volontaires pour participer aux enseignements de ce master 1 Innovative Drugs : l'UE biochimie métabolique et régulation, l'UE Imagerie fonctionnelle et moléculaire. Le Pr. Duvillard pose la question des examens que devront passer les étudiants de PC2, PC3, PH3 et PH4, qui doivent avoir lieu en langue française. Cette question a déjà été posée en commission de la pédagogie de l'université du mercredi 6 juin 2018, avec comme proposition de solution des documents en anglais et une verbalisation en français pour les cours.

Les UE 6, 7 et 12 ne seront pas partagées, leur enseignement sera assuré par des enseignants des 2 universités ainsi que par des vacataires.

Suite à une demande du Doyen relative aux modalités de financement de ce master (l'autofinancement du M2 LipTherapl n'ayant pu être assuré pour l'année 2017/2018 que par une intervention de l'UMDPCS), Monsieur Artur déclare que s'agissant d'une réponse à l'appel à projet I Site, doté de 300 000 euros, le financement devrait pouvoir être assuré. Les heures complémentaires des enseignants sont éligibles au financement dans le cadre de l'appel à projet. De la même façon, il y a un adossement à l'école universitaire de recherche, dont on peut espérer qu'elle financera des heures.

Plus largement, un débat devrait être ouvert au sein des universités sur l'intérêt de ces masters.

Le Pr. Cochet souligne qu'un tel master est stratégiquement très important pour les spécialistes en radio-imagerie.

### **3 – Cinquantenaire de l'UFR (cf annexe)**

Anne Wilhelm, chargée de communication de l'UFR, présente les différents événements organisés à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création des facultés de Médecine et de Pharmacie.

- Utilisation d'un logo spécifique à intégrer dans les signatures de mails : ce logo sera adressé aux différents personnels de l'UFR
- Réalisation par la Ligue d'Improvisation bourguignonne, de petits scénarios humoristiques sur différents thèmes (hôpital des nounours par exemple). Le tournage et le montage sont assurés gratuitement par le service multimédia de la Direction du Numérique de l'Université de Bourgogne. Ces pastilles seront diffusées sur la page Facebook de l'UFR à partir de mi-septembre.
- Implantation du jardin des plantes médicinales, utilisé par les étudiants en Pharmacie et actuellement situé aux serres de l'université, dans le patio de l'UFR. Celui-ci ne sera accessible qu'aux étudiants inscrits dans l'UE librement choisie « De la plante au

patient », encadré par le Pr. Offer. Ce jardin sera mis en place en partenariat avec le DU aromathérapie, géré par l'UMDPCS.

- Un concours de productions artistiques, ayant pour thème « Ma fac dans 50 ans » est proposé aux étudiants, personnels et enseignants de l'UFR. Il s'agit de fédérer l'ensemble de la communauté autour de productions graphiques et plastiques.

Les œuvres seront publiées sur la page Facebook de l'UFR avec exposition possible à la BU. Un prix récompensera la meilleure production.

- Une journée spécifique aura lieu le **18 octobre**, avec notamment un après-midi dédié à des conférences.

Un comité de pilotage, présidé par Monsieur le Doyen, travaille sur ce projet très régulièrement, en associant des étudiants. Il veille à la réalisation des différents points évoqués ci-dessus ainsi qu'à la mise en place de partenariats financiers permettant de célébrer au mieux ce cinquantenaire.

#### **4 – Institut Universitaire de Morphologie (cf annexe)**

Le Pr. Cheynel présente son projet d'Institut Universitaire de Morphologie dont il souhaite prendre la responsabilité. Cet institut est constitué du centre de dons du corps, du laboratoire d'anatomie, de la salle Barry, d'une unité d'histologie et d'une unité d'histoire de la médecine. Le Pr. Cheynel présente la structure, son offre en enseignement et son implication en simulation. Il rappelle le besoin d'un secrétariat sur la gestion des dons du corps.

Il souligne qu'un petit groupe d'étudiants se montre très intéressé par l'anatomie et qu'il réfléchit à leur faciliter un plus large accès au laboratoire. Il existe désormais une salle dédiée à l'anatomie. Des enseignements en histologie et en anatomie sont dispensés en commun (exemple : les TP de 1<sup>er</sup> cycle). Par ailleurs, le Pr Cuisenier, en charge de l'UE optionnelle Histoire de la Médecine, souhaiterait être rattaché à cette structure, ce qui serait cohérent.

L'institut de morphologie est très impliqué dans la simulation. Il indique qu'il serait idéal de bénéficier d'une table de dissection virtuelle, mais cet équipement étant très cher, cela ne pourrait se faire que s'il y a une mise en commun avec la maïeutique ou l'IFMK. Elle permettrait de former les paramédicaux et les internes de traumatologie. Peut-être cela serait-il réalisable via un financement du Conseil Régional, qui dispose de crédits pour l'enseignement et la recherche. L'institut dispose actuellement de très faibles moyens financiers.

### **III – Informations générales**

#### **1 – PACES (cf. Annexe)**

Les principaux chiffres relatifs aux concours 2017-2018

##### **Médecine :**

Numerus clausus 229 - 815 inscrits, 685 étudiants ayant composé. Note du 1<sup>er</sup> admis 17,69, note du dernier admis 13,56

### **Pharmacie :**

Numerus clausus 82 - - 316 inscrits, 225 étudiants ayant composé. Note du 1<sup>er</sup> admis 16,28, note du dernier admis 10,23

### **Masso-kinésithérapie :**

Numerus clausus 80 – 467 inscrits, 337 étudiants ayant composé. Note du 1<sup>er</sup> admis : 16,93, note du dernier admis 11,80

### **Ergothérapie**

Numerus clausus 6 – 467 inscrits, 337 étudiants ayant composé. Note du 1<sup>er</sup> admis : 11,79, note du dernier admis 11,55

### **Psychomotricité**

Numerus clausus 5 – 467 inscrits, 337 étudiants ayant composé. Note du 1<sup>er</sup> admis : 12,25, note du dernier admis 11,52

### **Maïeutique :**

Numerus clausus 27 – 178 inscrits, 106 étudiants ayant composé. Note du 1<sup>er</sup> admis : 14,04, note du dernier admis 11,30

Quelque soit la filière, les doublants réussissent mieux que les primants. Le pourcentage de réussite des triplants est très élevé.

## **2- Retour sur les ECNi de juin 2018**

Les ECNi se sont très bien déroulées malgré une crainte au niveau national de blocage dans certaines universités dans le cadre de la protestation étudiants contre Parcoursup, mais aucun incident n'est survenu.

## **3 – Colloque SIDES-CNCM**

La 35<sup>e</sup> réunion du Comité de pilotage SIDES et CNCM se déroulera le 29 juin à Poitiers. La réunion pourra être suivie en R01, en visioconférence.

## **4- Résultats passerelle 2018 (cf. Annexe)**

8 étudiants intègrent PC2, 3 intègrent PC3, 1 intègre PH2. Aucune passerelle entrante en Maïeutique.

## **5 - Commission auditeurs**

La commission se tiendra le **17 juillet 2018**, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 13 juillet.

## **6 – Décret du 7 juin 2018 fixant le nombre d'étudiants de 3<sup>e</sup> cycle des études de médecine, de 3<sup>e</sup> cycle spécialisé des études pharmaceutiques et de 3<sup>e</sup> cycle long des études odontologiques susceptibles de bénéficier d'une année-recherche pour l'année 2018-2019**

En Médecine, 11 places sont ouvertes à Dijon pour des années-recherche, 19 candidatures déposées. Dijon doit rendre un poste prêté l'an passé par Besançon, le nombre de places disponibles est donc de 10.

En Pharmacie, 10 places sont ouvertes au niveau de l'interrégion Est, 12 dossiers ont été déposés, 3 internes dijonnais ont obtenu une année recherche.

## 7 - Coordonnateur interrégional

Le coordonnateur du DES interrégional de Psychiatrie ancien régime est désormais le Pr. Pierre Vidailhet (Strasbourg), à la suite du Pr. Bernard Bonin (Dijon).

Le coordonnateur du nouveau DES au niveau régional est le Pr. Pierre VANDEL (Besançon).

## 8 – Formation des internes à la radioprotection

Cette formation est obligatoire. Le CHU a beaucoup de difficultés à l'organiser. Une heure de formation sera intégrée à la journée d'accueil des nouveaux internes. Elle est incluse dans les ETU.

## 9- 4L Trophy

Deux étudiantes de PH3 vont concourir le 4L Trophy.

## Décrets et arrêtés

- **Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (cf. Annexe)**

À compter de la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, lorsque l'effectif des candidatures excède les capacités d'accueil d'une formation, les inscriptions sont prononcées par le président ou le directeur de l'établissement dans la limite des capacités d'accueil, au regard de la cohérence entre, d'une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation et ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques de la formation. L'inscription dans une formation du premier cycle dispensée par un établissement public est précédée d'une **procédure nationale de préinscription** qui permet aux candidats de bénéficier d'un dispositif d'information et d'orientation qui, dans le prolongement de celui proposé au cours de la scolarité du second degré, est mis en place par les établissements d'enseignement supérieur.

En remplacement d'Admission Post-Bac (APB), la **nouvelle plateforme de gestion des vœux et d'affectation des candidats est appelée Parcoursup**.

Il est créé une **contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)**, d'un montant de **90 €**. Elle est affectée aux établissements d'enseignement et aux centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires pour favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. Elle remplace notamment la participation des étudiants aux dépenses de la médecine préventive. Les étudiants acquittent cette CVEC auprès des CROUS, en amont de l'inscription. Elle est OBLIGATOIRE pour tous les étudiants en formation initiale.

À partir de la rentrée 2018, les nouveaux étudiants sont rattachés au **régime général de la sécurité sociale** et les mutuelles étudiantes ne gèrent plus l'assurance maladie.

- **Décret du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur (année de césure) (cf annexe)**

Les dispositions de ce décret concernent les étudiants demandant une suspension temporaire de leurs études au cours de leur cursus de formation initiale. Il fixe les modalités de

déroulement de cette suspension temporaire des études dite « de césure », prévoit ce qu'est la période de césure, les publics concernés, les modalités d'intégration d'une période de césure dans le parcours de formation, les modalités d'accompagnement pédagogique de la césure.

**La Césure** est une période **facultative** qui s'étend sur une **durée minimale d'un semestre et maximale d'une année universitaire** pendant laquelle l'étudiant, inscrit dans une formation d'enseignement supérieur, suspend celle-ci temporairement dans le but d'acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil ou d'un établissement d'enseignement en France ou à l'étranger. L'étudiant peut effectuer plusieurs césures pendant son cursus universitaire sous réserve des dispositions prévues par l'établissement.

Sont concernés par la césure **les étudiants inscrits dans une formation d'enseignement supérieur.**

### Formes de la césure

La période de césure peut prendre des **formes diverses** telles que :



## IV – Finances

Sont présentées au Conseil d'UFR les demandes suivantes :

### Point sur le DOM 2018-2019 :

La dotation de fonctionnement de l'UFR est en augmentation de 75 000 € fléchée comme suit :

- 40 000 euros pour l'UNESS
- 15 000 euros pour le remboursement des frais de mission
- 20 000 euros pour la formation aux gestes et soins d'urgence.

**Tarifs :**

- Vote d'un tarif supplémentaire pour la Plateforme de Cytométrie : Trieur de Paillasse MELODY
- Adoption du principe d'une remise de 30% pour les devis égaux ou supérieurs à 5000 € HT

**Dons :**

- Don de l'ARGAD à l'UFR des Sciences de Santé pour la rémunération d'intervenants extérieurs (module Annonce Diagnostic au Patient) : **585.15 €**
- Don du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins (CROM) afin d'attribuer le prix de thèse de l'UFR : 800 €

**Prix de thèse :**

Le prix de thèse est attribué ex-aequo à Mesdames :

- Sophie Nambot
- Nadjla Alsadoun

Chacune d'entre elles percevra la somme de **400 €**.

**Refacturation :**

- Adoption du principe de refacturation aux usagers des frais entraînés par la maintenance et le remplacement des détecteurs de gaz du B3 ou de leurs éléments (têtes de détection) au prorata du nombre de détecteurs de chacun des laboratoires ou services de l'Université ou extérieurs hébergés au B3.

*Les membres du Conseil votent à l'unanimité l'ensemble de ces dispositions.*

## **V – Nouvelle structure de l'UFR (cf. Annexe)**

La nouvelle structure de l'UFR est présentée par Monsieur le Doyen et Madame le Vice-Doyen. Parmi celles-ci : assesseurs à la pédagogie et à la recherche pour chacune des circonscriptions, composition du bureau, groupe de travail service sanitaire, Finances, composition de la CPHU, référent école INSERM, représentants de l'UFR au jury interrégional passerelles, commission étudiants en difficultés commune aux deux circonscriptions, cellule relations humaines Pharmacie à destination des personnels uniquement.

**Pour la circonscription Médecine :** composition du comité pédagogique, noms des responsables de chaque promotion en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle, composition des comités de lecture des sujets en 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle, composition de la « Task force » ECNi, responsables du tirage des

pôles, diverses instances relatives au 3<sup>e</sup> cycle. Depuis la présentation, des modifications ont été effectuées. (L'annexe jointe est le premier jet qui a été présenté lors du conseil, avant modification. La version définitive vous sera transmise ultérieurement).

## VI - Sclolarité

### 1 – Compte-rendu du comité pédagogique Médecine du 13 juin 2018 (cf annexe)

- **UMDPC** : Ouverture d'un nouveau DU « FORCE : Formation à la recherche clinique » dont le responsable universitaire est le Pr. Quenot.
- **Modification des fiches filières Maïeutique, IFMK, 1<sup>er</sup> cycle des études médicales**
  - La demande commune posée par Mesdames Charvolin et Le Moteux est la possibilité de participer à des UE optionnelles Médecine, il faut développer l'inter professionnalité, la contrainte étant la compatibilité des emplois du temps.
  - **En 1<sup>er</sup> cycle Médecine, modification de la fiche filière de PC2**, la modification majeure portant sur le passage des examens terminaux sur tablettes. **Modification de la fiche filière de PC3**, afin d'intégrer le SESA et proposition de modification de la durée des examens terminaux, qui passerait à 1 heure.  
**Précisions sur le SESA** : un groupe de travail est conduit par les Dr. Cottet et Lejeune. Le service sanitaire doit valoir **5 ECTS**, il faut donc apporter des changements à la fiche filière des PC3 et des PH5. Il convient de créer ex-nihilo une UE pour 5 ECTS. La proposition consiste à réduire les ECTS **au 1<sup>er</sup> semestre** : de l'UE 2 Biostatistiques de 5 à 4 et de l'UE 6 Reins et voies urinaires de 7 à 6 et **au 2<sup>e</sup> semestre** : de l'UE 9 SHS de 5 à 4 et l'UE 10 sémiologie générale de 5 à 3 afin de récupérer ces 5 ECTS.

#### **4 thèmes sont retenus cette année, au sein de l'Education Nationale : l'exercice physique, la nutrition, l'éducation sexuelle et les addictions.**

Les stages de PC3 seront amputés de 2 jours par semaine, par roulement. Il y aura simultanément moins d'étudiants en stage sur certains jours de la semaine et ce tout au long de l'année. La semaine banalisée entre deux stages sera mise à profit pour le e-learning fourni par l'IREPS.

L'action se déroulera pendant le dernier stage du S4. En 2<sup>e</sup> semestre, les étudiants doivent réaliser un TP. Les lieux de stage sont sollicités par l'ARS.

Se pose le problème en cas d'invalidation du SESA de l'invalidation du DFGSM.

Par ailleurs, en Médecine la compensation est possible, elle ne l'est pas en Pharmacie. Il conviendrait donc de mettre une validation plutôt qu'une note.

- **Fiche filière du M1 Santé** : des modifications mineures sont présentées par le Pr. Duvillard.

○ **Fiches filière pharmacie :**

**DFASP1 – PH4**

- Modification du volume horaire de l'étudiant liée aux modifications de la fiche
- Semestre 1 UE enseignements généraux 1 Toxicologie : ajout d'un CC écrit en TP, Droit : suppression du CC et modification des coefficients, qualité : CC remplacé par CC écrit et modification des coefficients
- Semestre 1 UE enseignements thématiques 1 suppression de la mention « pathogènes infectieux 3 » et suppression des CT oral et écrit remplacés par un seul CT écrit de 2h
- Semestre 1 Stage d'application, précision des MCC en première et seconde session
- Semestre 1 UE librement choisie officine : CC remplacé par CT et précision des MCC, pharmacognosie : précision des MCC
- Semestre 1 et 2 sur les UE du master M1 santé précisions sur les modalités de validation des EC et UE.
- SIR (stage d'initiation à la recherche), précisions sur la validation du SIR
- Semestre 2 UE enseignements généraux 2 anglais remplacement du CC écrit par un CT oral
- Semestre 2 projet tutoré : précisions sur les MCC pour les parcours industrie, officine et internat. Modification des ECTS pour le parcours officine.
- Semestre 2 parcours industrie : suppression de l'EC thérapie cellulaire ainsi que de l'accès au marché des produits de santé. Précisions sur les MCC.
- Semestre 2 parcours officine : UE1 suppression de l'EC Dispensation des médicaments et des autres produits de santé (PMO) analyse et validation de la prescription remplacé par Dispensation des médicaments et autres produits de santé I (partie 1 – méthodologie analyse et validation prescription & pré-requis). Suppression de l'EC dispensation des médicaments PMF remplacé par Dispensation des médicaments et autres produits de santé I (partie 2 – prérequis & mises en situation). Pour l'UE 1 ajout de la mention « Il est nécessaire d'obtenir au minimum 10/20 à chaque élément constitutif pour valider l'UE1. »
- Semestre 2 parcours officine : UE2 Suppression des EC Droit pharmaceutique officinal et Homéopathie. Pour l'UE 2 ajout de la mention « Il est nécessaire d'obtenir au minimum 8/20 à chaque élément constitutif pour valider l'UE2. »
- Pour les UE1 et 2 ajout de la mention « Il n'y a pas de compensation entre l'UE1 et l'UE2. »
- Semestre 2 parcours internat : renvoi aux modalités d'examen du parcours internat pour les MCC e ajout du texte précisant ces modalités.
- Semestre 2 stage optionnel officine, remplacement du CT oral par un CT écrit et oral.
- Règles de compensations sont ajustées en fonction des règles précisées pour les parcours officine et internat.
- Règles de redoublement sont précisées en fonction des arrêtés
- Ajout d'un chapitre sur la reconnaissance de l'engagement étudiant.

### **DFASP2 – PH5 OFFICINE**

- Modification du volume horaire de l'étudiant liés aux modifications de la fiche
- Changement de nom des responsables de la formation
- Modalités d'accès à l'année de formation : 4<sup>ème</sup> année validée indépendamment du parcours choisi en 4<sup>ème</sup> année
- Semestre 1 l'UE formation hospitalière est remplacée par l'UE stage hospitalier et la préparation aux fonctions hospitalières comme décrits dans la fiche
- Semestre 2 l'UE formation hospitalière est remplacée par l'UE stage hospitalier
- Semestre 2 redécoupage de l'anciennes UE2C en 3 UE 2C – 2D – 2E et ajout de disciplines à l'UE 2E (Management officinal et merchandising, Communication, Comptabilité, Qualité) avec leurs MCC
- Semestre 2 UE libres il n'y a plus le choix entre 2 UE mais entre une nouvelle UE Les médicaments Anticorps à l'officine et une UE d'autres parcours
- Ajout d'une précision sur l'article L4241-10 du Code de la Santé Publique

### **DFASP2 – PH5 INDUSTRIE**

- Modification du volume horaire de l'étudiant liés aux modifications de la fiche
- Page 3 ajout du paragraphe « Le parcours industrie-recherche étant un parcours professionnalisant .... »
- Semestre 1 page 3 ajout de tout le paragraphe sur la préparation aux fonctions hospitalières et sur le stage hospitalier.
- Semestre 1 page 3 modification des MCC de l'UE Formation Hospitalière 1
- Semestre 1 Page 4 TOEIC ajout de la mention « Le TOEIC délivre une évaluation du niveau d'anglais de l'étudiant, sans que le niveau évalué soit bloquant pour la validation du semestre »
- Semestre 2 suppression des UE proposées à Besançon
- Semestre 2 la validation du semestre il y a plus 3 UE optionnelles et plus 4
- Semestre 2 précision des MCC et des heures de l'UE simulation d'entreprise
- Semestre 2 modification de la présentation du l'UE stage d'application industrielle
  - o Ajout d'une précision sur l'article L4241-10 du Code de la Santé Publique

**PH6 officine** : Nouveaux responsables d'année et de parcours

**PH6 Industrie** : Nouvelle fiche Filière

**Les diverses propositions de modification des fiches filières sont validées à l'unanimité.**

- Les étudiants de PC3 présentent une évaluation des séminaires, avec proposition de modifications. Ils sont globalement satisfaits.
- Le Pr. Ladoire présente le fonctionnement des TP d'histologie, les étudiants étant très satisfaits du dispositif.
- 2<sup>e</sup> cycle : une solution reste à trouver afin que le module optionnel ECG du Pr. Lorgis devienne une UE obligatoire. Le module ECG est maintenu en optionnel en 2018-2019.
- Le Pr Beis indique qu'il va arrêter le module optionnel Prévention et dépistage en Médecine générale, qui ne peut fonctionner qu'avec un minimum de 20 étudiants, lesquels ne sont pas réunis du fait de la concurrence avec le module ECG.

- Succès de l'ECN blanc local, avec un très fort investissement du Pr. Ornetti, expérience à renouveler.
- Commission des stages hors subdivision : le Doyen indique qu'il y a eu 32 demandes cette année car il n'y a pas de limite du nombre d'internes pouvant partir. Monsieur le Doyen constate que tous les dossiers sont systématiquement acceptés. Il propose que désormais la Commission ne se réunisse plus, au profit d'une étude des dossiers avec convocation d'un étudiant en cas de difficulté à décider en fonction des éléments du dossier.

A contrario, le Doyen pense que lors de la Commission Année-recherche, il faut auditionner les internes qui sont candidats pour bénéficier d'une année-recherche (ce qui ne se fait pas actuellement). Cette Commission serait désormais sous la responsabilité du Pr Christel THAUVIN.

- Ont été abordés également les problématiques de l'absence en stage des PC3, de la formation des internes à la radioprotection, de la lutte contre le plagiat dans les thèses.
- **Microsoft Teams** L'université et Marie-Ange Rito, responsable de la direction du numérique sont très enthousiastes que l'UFR Santé adhère aux cours numériques et ont décidé de soutenir l'UFR dans cette démarche.

Bruno Lapetite, de la direction du numérique de l'université, a présenté une démonstration de l'application Microsoft Teams. Cette application permet de remplacer le manque de convivialité de Plubel et ne présente pas les inconvénients de confidentialité de Facebook. Les membres du comité se sont montrés très intéressés par la présentation de Monsieur Lapetite.

## **2 - Tirage des pôles et changements de responsabilités d'UE (cf. Annexe)**

Monsieur le Doyen présente les propositions de changements de responsabilités d'UE en MM1 et MM2 et rappelle les modifications déjà actées en PC2. Il présente également les modifications de responsabilités pour le tirage des pôles.

Par ailleurs, le Pr Béjot souhaite mettre fin à ses responsabilités en 3<sup>e</sup> cycle et à la mise en place de la réforme de celui-ci, responsabilités qu'il partageait avec le Pr. Steinmetz. Il faut donc désigner un enseignant pour le remplacer.

## **3 - Evaluation des stages des 1er et 2<sup>e</sup> cycles Médecine**

Il a été relevé dans les rapports d'évaluation des stages de PC3 2017-2018, la mention de comportements inappropriés envers des étudiantes dans un service du CHU.

Il a été décidé lors d'un entretien entre Madame Perret, responsable de l'évaluation des stages au CIPE, Monsieur le Doyen et le Pr. Charles, responsable des stages en PC3, de reconduire l'évaluation des stages en 2018-2019, avec une attention pour le service concerné. Si un nouveau signalement devait intervenir, l'information serait remontée à la direction générale des services de l'université et aucun étudiant ne serait plus envoyé en stage dans le service concerné.

L'attention des étudiants présents est attirée sur l'importance de l'évaluation des stages par les étudiants et de la réponse aux enquêtes, sachant que l'année 2017-2018 a été marquée par une diminution de la participation étudiante pour l'évaluation des stages de PC3. Ces évaluations doivent également permettre la libération de la parole, dans le respect des enseignants. Il est rappelé que les évaluations sont réalisées par le CIPE, service indépendant de l'université qui garantit l'anonymat des réponses.

Les étudiants signalent l'existence du programme Gélules, qui permet d'évaluer les stages. Le Pr. Ortega répond que ce programme n'est pas universitaire, les données ne seraient pas stockées à l'université et servent surtout entre étudiants.

Existe aussi le programme Diosel, qui permet aux étudiants et enseignants d'évaluer le stage, l'étudiant ne pouvant accéder au stage suivant s'il n'a pas évalué celui qu'il vient d'effectuer.

#### **4 – Composition du Collège d'Enseignement Pharmaceutique Hospitalier (M. Boulin) (f. Annexe)**

L'article 12 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au DFASP précise que dans chaque université habilitée à dispenser des formations pharmaceutiques est institué **un collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier**. Ce collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier

- propose les modalités permettant d'harmoniser les objectifs de la formation hospitalière et l'ensemble des activités des étudiants à l'hôpital ;
- définit les tâches à accomplir par l'étudiant pour répondre aux objectifs du stage et lui permettre d'acquérir les compétences afférentes ;
- est consulté par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques pour tout ce qui concerne la préparation des étudiants à leurs fonctions hospitalières ;
- veille à ce que des mesures soient prises pour que la continuité des services rendus, dans le cadre des fonctions hospitalières exercées dans les unités de soins, soit assurée.

Le collège propose au directeur de l'unité de formation et de recherche l'agrément des terrains de stage susceptibles d'accueillir les étudiants.

Le collège comprend :

- des enseignants de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques ;
- des praticiens et des pharmaciens des hôpitaux habilités à recevoir et à encadrer les étudiants en pharmacie au cours de leurs fonctions hospitalières ;
- des représentants d'étudiants.

La composition du collège est fixée par le conseil de l'UFR. Mathieu Boulin soumet une proposition de composition, qui est adoptée à l'unanimité.

## VII – Dossiers en cours

### - **Universitarisation des professions paramédicales**

Monsieur Maynadié remercie tous les enseignants qui ont accepté de s'investir dans l'universitarisation de ces formations. Madame Zeller viendra présenter l'avancée du dossier lors d'un prochain comité pédagogique médecine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30